AR Prefecture
047-214703357-20220315-102022-DE
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,
Séance du 15 mars 2022
L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres
Présents : 13
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Absent : 0

Date de la convocation :
Le 8 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,
Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel DUBAUX, Éric FORESTIER, Dominique SAVARIAUD, Willy LORENZON, Michel WALTER, Antoine ZANOTTO et Christian MICHELET.
Mmes Françoise JORREY, Laure BRAQUEHAIS, Estelle ASPART, Sandra BARBE et Delphine SCHWARTZ.
Excusés : Madame Laurence TOUMEYRAGUES et Monsieur Ulysse SUC.
Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY et Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Christian MICHELET.
Absents :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre et mission SPS pour le projet « Réhabilitation des bâtiments communaux : 2ème tranche.

Monsieur le Maire donne lecture :

- **Du contrat de maîtrise d'œuvre** de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux, situés n°235, 239 et 255 rue du Bourg, 2ème tranche en faveur de la maitrise de l'énergie pour un montant de 17 464.00 € HT soit 20 956.80 € TTC.

- **Du contrat de coordonnateur S.P.S** de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux, situés n°235, 239 et 255 rue du Bourg, 2ème tranche en faveur de la maitrise de l'énergie pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire e**t après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux : 2ème tranche pour un montant de 17 464.00 € HT soit 20 956.80 € TTC ainsi que le contrat de coordonnateur S.P.S de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux : 2ème tranche pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 16 mars 2022

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie
Lot-et-Garonne